

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 618

24 mars 2006

SOMMAIRE

Accent Financial Advisor Holding S.A., Luxembourg	29648	MDS Investments S.A.	29627
AL Investments, Sicav, Luxembourg	29634	Miroir Property, S.à r.l., Luxembourg	29641
Amadeus Holding S.A., Luxembourg	29656	Monte Sicav, Luxembourg	29640
Amadeus Holding S.A., Luxembourg	29659	Nordea Life & Pensions S.A., Luxembourg	29643
Anilton S.A., Strassen	29664	Nordmeer S.A., Luxembourg	29639
APW Finance (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach	29650	Omnipotent Umbrella Fund, Sicav, Munsbach	29625
Apris S.A., Luxembourg	29647	Omnipotent Umbrella Fund, Sicav, Munsbach	29626
Arcus Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29638	Overland, S.à r.l., Luxembourg	29661
Ascendo S.A., Luxembourg	29659	Overland, S.à r.l., Luxembourg	29659
Au Charme Canin, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	29638	Parcolog, S.à r.l., Luxembourg	29642
Audition Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29653	Parcolog, S.à r.l., Luxembourg	29642
Base Investments Sicav, Luxembourg	29635	Parcolog, S.à r.l., Luxembourg	29642
Bochaban S.A., Luxembourg	29627	Partner in Life S.A., Luxembourg	29640
C.M.S., Claim Management Services S.A., Luxembourg	29654	Pétunia Investments S.A.	29627
Cobelfret S.A., Luxembourg	29653	Piperno International S.A., Luxembourg	29618
Cobelfret S.A., Luxembourg	29654	PL Investissements S.A., Luxembourg	29640
Deltalux Capital S.C.A., Luxembourg	29642	PT Holding S.A., Packaging Technology Holding, Luxembourg	29630
Deltalux Holdings GP, S.à r.l., Luxembourg	29641	Radix Holding S.A., Luxembourg	29651
Deltalux Holdings LP, S.à r.l., Luxembourg	29648	Rent A Casa S.A., Luxembourg	29644
Dod'Eau Distribution S.A., Luxembourg	29644	Rent A Casa S.A., Luxembourg	29644
Erato Finance Holding S.A., Luxembourg	29644	Rent A Casa S.A., Luxembourg	29644
Euro Agri S.A., Livange	29639	Rent A Casa S.A., Luxembourg	29645
Fingrue S.A.	29637	Robeco Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg	29643
Fishgrane S.A., Luxembourg	29636	Runway Investissement S.A., Luxembourg	29639
Fortilux S.A., Luxembourg	29643	Shanks Lux Capital, S.à r.l., Luxembourg	29628
HFF&L (Luxembourg I) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	29645	Shanks Lux Finance, S.à r.l., Luxembourg	29631
HFF&L (Luxembourg I) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	29646	Shanks Lux Investments, S.à r.l., Luxembourg	29619
Horizon Illimité S.A.	29651	Slotstrading S.A., Luxembourg	29639
Human Technologies S.A., Luxembourg	29624	Solelec S.A., Esch-sur-Alzette	29640
IBCO Sicav, Luxembourg	29622	Somet (Far East) Limited S.A., Luxembourg	29651
IBCO Sicav, Luxembourg	29624	Stidia S.A., Luxembourg	29662
Immobilière de l'Allée S.A., Luxembourg	29639	Tomorrow's Technologies S.A., Luxembourg	29641
ING Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29636	Total Howald S.A., Hesperange	29638
Inpigest S.A., Luxembourg	29649	TV 21 Broadcasting S.A., Luxembourg	29633
Inpigest S.A., Luxembourg	29650	Val Paradiso Holding S.A., Luxembourg	29650
Isofin, Sicav, Luxembourg	29634	Vector S.A., Luxembourg	29647
Ital Service Europe S.A., Luxembourg	29655	Verus Global Fund, Sicav, Luxembourg	29618
Manpower, S.à r.l., Luxembourg	29652	Verus Global Fund, Sicav, Luxembourg	29618
Manpower, S.à r.l., Luxembourg	29653	Verus Global Fund, Sicav, Luxembourg	29618
MB Diffusion 2000 S.A.	29626	Verus Global Fund, Sicav, Luxembourg	29619
		West-Immo S.A., Luxembourg	29641
		Worldselect One, Sicav, Luxembourg	29637
		Worldselect One, Sicav, Luxembourg	29636

PIPERNO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 34.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03820, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(110830.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

VERUS GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.154.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 16 décembre 2005

5. Nominations statutaires / Renouvellements de mandats.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires élit en tant qu'Administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006, les mandats des Administrateurs de Messieurs Jean-Marie Biello, SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. représentée par Madame Alessandra Degiugno, Grazia Borri, Fabrizio Montanari, Pietro Tasca.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle le mandat de l'auditeur MAZARS jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112483.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

VERUS GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.154.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 16 décembre 2005

5. Nominations statutaires /Renouvellements de mandats.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires élit en tant qu'Administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2005, les mandats des Administrateurs de Messieurs Jean-Marie Biello, SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. représentée par Madame Alessandra Degiugno, Grazia Borri, Fabrizio Montanari, Pietro Tasca.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle le mandat de l'auditeur MAZARS jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2005.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112485.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

VERUS GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.154.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour VERUS GLOBAL FUND

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

(112500.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

VERUS GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.154.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour VERUS GLOBAL FUND

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

(112498.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SHANKS LUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share Capital: EUR 67,884,700.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.751.

In the year two thousand and six, on the twentieth February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

An Extraordinary General Meeting of the shareholders of SHANKS LUX INVESTMENTS, S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 83751, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, held on the 21 September 2001, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations of the 6 February 2002, number 207, as amended (hereafter the «Company»).

The meeting was presided by Mr Patrick Van Hees, employee in Mersch.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employee in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee in Mersch.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders present or duly represented and the number of shares held by them were shown on an attendance list. That list and proxy, initialed ne varietur and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with the minutes.

II.- As shown in the attendance list, the 2,715,388 (two million seven hundred fifteen thousand three hundred and eighty-eight) shares, representing the whole capital of the Company, were represented accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as the follows:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the change of the nationality of the Company and of the migration from the Grand Duchy of Luxembourg to Guernsey and appointment of M^e Marie-Béatrice Noble and Mr Patrick Van Hees as proxy-holders of the Company;
3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Companies Guernsey Law, 1994 to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;
4. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the existing shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to take the Guernsey nationality, migrate the Company from Luxembourg to Guernsey and close its place of business in Luxembourg (the «Migration»).

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration.

It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a [limited liability company] under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholders and the latter unanimously resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the «Condition Precedent»). In any case, the Migration shall not take effect before 15 March 2006.

It was unanimously resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective as from the date of fulfilment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as to fully become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was underlined further that the Company would not anymore be considered as a Luxembourg Company as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies and hence not anymore governed by Luxembourg laws as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies.

It was unanimously resolved to appoint M^e Marie-Béatrice Noble and Mr Patrick Van Hees, with full power of substitution, acting in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to carry out the publication of a notice of information on the fulfilment of the Condition Precedent and the effectiveness of the Migration in the Luxembourg official gazette («Mémorial»).

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies Guernsey Law, 1994 as follows (the «Amendments»). It was unanimously resolved that further to the Migration the name of the Company shall be Shanks SIL Investments Limited (the «Change of Name»). It was unanimously resolved further that the Amendments and Change of Name would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments and Change of Name would then be effective as from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de SHANKS LUX INVESTMENTS, S.à r.l., une société établie et existant à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 83.751, constituée suivant un acte notarié du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 6 Février 2002, numéro 207, tel que modifié (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Monsieur Patrick Van Hees, employé privé à Mersch.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée à Mersch.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées ne varietur et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec les procès-verbaux.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.715.388 (2 million sept cent quinze mille trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1.) Renonciation au délai de convocation;
- 2.) Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert depuis le Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey, et nomination de Maître Marie-Béatrice Noble et M. Patrick Van Hees en tant que mandataires de la Société;
- 3.) Modification subséquente des statuts de la Société et adoption des modifications des statuts afin de les mettre en conformité avec la loi de Guernesey sur les sociétés du 1994 applicable dès lors que la condition suspensive pour le

transfert de la Société à Guernesey sera réalisée, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;

4.) Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation prévus par la loi pour la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, se considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et décident de déterminer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. De plus, il a été unanimement décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il a été unanimement décidé d'adopter la nationalité de Guernesey, de transférer le siège social de Luxembourg à Guernesey et de cesser toute activité au Luxembourg (le «Transfert»).

Il a été rappelé que la personnalité morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeure le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. De plus, il est rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, pour procéder au Transfert, ont été présentées aux associés et ces derniers ont décidé à l'unanimité que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la «Condition Suspensive»). Quoiqu'il en soit, le Transfert ne prendra pas effet avant le 15 mars 2006.

Il a été décidé à l'unanimité, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert sera uniquement réalisé au jour de la réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, la société sera radiée du registre à Luxembourg afin de devenir une société de Guernesey exclusivement à part entière, régie par les lois de Guernesey. Il a été de plus souligné que la Société cessera d'être considérée comme une société de droit luxembourgeois à compter de la date de son immatriculation au registre des sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises à compter du jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il a été unanimement décidé de nommer Maître Marie-Béatrice Noble et M. Patrick Van Hees, tous deux demeurant à Luxembourg, agissant individuellement et investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant au nom et pour le compte de la Société, pour demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pour procéder à la publication d'une note d'information relative à l'accomplissement de la Condition Suspensive et à l'effectivité du Transfert dans le journal officiel de Luxembourg («Mémorial»).

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un «memorandum of association» afin de se mettre en conformité avec la loi de Guernesey sur les sociétés de 1994 (les «Modifications»). Il a été unanimement décidé que suite au Transfert, la dénomination de la Société sera SHANKS SIL INVESTMENTS LIMITED (le «Changement de Dénomination»). Il a été unanimement décidé que les Modifications et le Changement de Dénomination ne seront pas effectifs tant et à moins que la Condition Suspensive ne soit pas remplie. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications et le Changement de Dénomination deviendront effectifs dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le «memorandum of association» seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx.

(025326/242/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

IBCO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 83.739.

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable IBCO SICAV, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 901 du 19 octobre 2001.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Becker, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Alexandra Dimitrijevic, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maria José Torrecilla, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 324.300 actions en circulation, 320.687 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des 1^{er} et 10 février 2006;
- au journal «d'Wort», en date des 1^{er} et 10 février 2006

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification des statuts afin de soumettre la Société à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, et en particulier modification des articles 3, 5, 12, 16, 19, 23, 24 et 26.

Le nouveau texte de l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«Art. 3. Objet social. L'objet exclusif de la Société est le placement de ses fonds disponibles, en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres actifs légalement permis de toute nature et de divers pays tels que décrits dans l'article 12, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier les statuts afin de soumettre la Société à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et de modifier les articles 3, 5, 12, 16, 19, 23, 24 et 26 des Statuts comme proposé par le président. Plus spécifiquement, l'Assemblée décide:

- de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

Art. 3. Objet social. L'objet exclusif de la Société est le placement de ses fonds disponibles, en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres actifs légalement permis de toute nature et de divers pays tels que décrits dans l'article 12, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

- De modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de manière à lire:

«Le capital se conformera en tous points et à tout moment aux exigences prévues par la Loi de 2002».

- De modifier le sixième paragraphe de l'article 5 des statuts de manière à lire:

«Les actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des Catégories d'actions (la ou les «Catégorie(s)») différentes et les produits de l'émission des actions de chaque Catégorie seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans différentes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou autres actifs

légalement permis correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique de valeurs mobilières à déterminer par le Conseil d'Administration pour chaque Catégorie d'actions.»
- de modifier l'article 12 des statuts de manière à lire:

«**Art. 12. Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs non expressément attribués par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des actionnaires peuvent être exercés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en appliquant le principe de la répartition des risques a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite de la gestion et des affaires de la Société, à condition toutefois, que la Société n'effectue pas d'investissements ou d'activités tombant sous le champ des restrictions d'investissement telles que décrites dans tout prospectus de vente relatif à l'offre d'actions.

La Société pourra investir:

i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'Union Européenne (UE);

ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;

iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une des bourses de valeurs situées dans les Etats qui ne font pas partie de l'UE: tous les pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;

iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public et fournissant des garanties comparables aux marchés précédents d'un des Etats suivants: tous pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;

v) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que la demande d'admission soit introduite à la cote officielle d'une des bourses de valeurs spécifiées ci-dessus ou à un des autres marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public spécifiés ci-dessus et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

vi) jusqu'à cent pour cent des actifs nets de chaque Catégorie en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émises ou garanties par un Etat membre de l'UE, ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, à condition que ces valeurs appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission puissent excéder 30% du montant total de la Catégorie concernée.

vii) en tous autres valeurs, instruments et dépôts, dans les limites déterminées par le conseil d'administration sous l'observation des restrictions prévues par la Loi de 2002 et la réglementation en vigueur.

La politique d'investissement de toute Catégorie d'actions de la Société peut reproduire la composition d'un indice composé d'actions ou de titres de créances qui est reconnu par l'autorité de contrôle de Luxembourg.

La Société investira pas plus de 10% des actifs nets de toute Catégorie d'actions dans des organismes de placement collectif tel que défini par l'article 41 (1) (e) de la Loi de 2002.

La Société peut recourir aux instruments financiers dérivés, y compris des instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé tel que définit par la Loi de 2002 et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition que le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41 (1) de la Loi de 2002, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises dans lequel la Société ou une des Catégorie peuvent effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissements et tel que qu'ils ressortent du prospectus de vente.»

- De modifier l'article 16 des statuts de la Société en remplaçant la référence à la loi 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif à la référence à la Loi de 2002. L'article 16 se lira comme suit:

«**Art. 16. Révision.** Les opérations de la Société et sa situation financière comprenant particulièrement sa comptabilité, ses dossiers fiscaux avec les déclarations fiscales et autres rapports requis par la loi luxembourgeoise seront surveillées par un réviseur d'entreprises répondant aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne son honorabilité et son expérience professionnelle et exerçant les fonctions telles que prescrites par la Loi de 2002.»

- De modifier l'article 19, lettre A, point c, des statuts de la Société de manière à lire comme suit:

(c) tous les titres, parts, actions, obligations, actions/ parts d'organismes de placement collectif, droits de souscription, warrants, droits d'option, autres instruments et valeurs mobilières qui sont la propriété de ou qui ont été acheté par la Société;»

- De modifier l'article 19, lettre A, numéro 2, des statuts de la Société de manière à lire comme suit:

«2. la valeur de toutes les valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés négociées ou cotées sur une bourse de valeurs est déterminée suivant leur dernier cours de clôture disponible sur cette bourse; la valeur de toutes les valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés négociées sur tout autre marché réglementé est déterminée suivant leur dernier cours de clôture disponible sur ce marché;»

- D'ajouter à l'article 19, lettre A, des statuts de la Société un nouveau paragraphe numéro 5 et de renuméroter les paragraphes suivantes, suite à l'ajout de ce paragraphe de manière à lire comme suit:

«5. la valeur de liquidation des instruments financiers dérivés qui ne sont pas négociés sur des bourses des valeurs ou d'autres marchés réglementés seront évalués chaque Jour d'Evaluation en accord avec les pratiques du marché, de façon constante et sur base d'une méthode vérifiable;

6. les actifs liquides et les instruments sur marché monétaire sont évalués à leur valeur nominale plus tout intérêt couru, ou sur la base des coûts amortis. Tous les autres actifs, si l'usage dans la matière le permet, peuvent être évalués de la même façon.»

- De modifier l'article 19 des statuts de la Société en insérant une phrase additionnelle avant le dernier paragraphe de cet article, de manière à lire comme suit:

«La Société est constituée avec des compartiments multiples conformément à l'article 133 de la Loi de 2002.»

- De modifier l'article 23, dernier paragraphe, première phrase des statuts de la Société en ajoutant une référence à la Loi de 2002, de manière à lire comme suit:

«Dans les mêmes circonstances que prévu plus haut, le Conseil d'Administration a la faculté de décider de fermer toute Catégorie par fusion avec une autre Catégorie (la «nouvelle Catégorie») ou un Organisme de placement collectif domicilié au Luxembourg et constitué conformément à la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif et de la Loi de 2002.»

- De modifier l'article 24, des statuts de la Société en remplaçant la référence à la loi 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif à la référence à la Loi de 2002. L'article 24 se lira comme suit:

«La Société est constituée pour une durée illimitée et sa liquidation doit être normalement décidée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Cette assemblée est convoquée si les actifs nets de la Société deviennent inférieurs aux deux tiers du capital minimum requis par la loi (actuellement EUR 1.250.000).

Si la Société est liquidée, sa liquidation a lieu conformément aux dispositions de la Loi de 2002 qui prévoit les mesures à prendre pour permettre aux actionnaires de participer aux distributions de la liquidation et, dans ce contexte, dispose que tout montant qui n'a pas pu être distribué aux actionnaires à la clôture de la liquidation doit être déposé auprès de la Caisse de Consignation. Les montants non réclamés passé la période de prescription ne seront plus disponibles conformément à la loi luxembourgeoise. Les produits nets de la liquidation de chaque Catégorie sont distribuées aux actionnaires de la Catégorie en question en proportion de leur participation.

- De modifier l'article 26 des statuts de la Société en remplaçant la référence à la loi 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif à la référence à la Loi de 2002. L'article 26 se lira comme suit:

«**Art. 26. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la Loi de 2002.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparantes ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Becker, A. Dimitrijevic, M. J. Torrecilla, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2006, vol. 435, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024310/242/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

IBCO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024313/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

HUMAN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.182.

EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, s'est réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 8 décembre 2005, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

«Il a été constaté la libération du solde du capital social de la Société par une réunion du Conseil d'Administration en date du 2 mai 2005, dont le procès-verbal est annexé au présent extrait pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication par l'Administrateur-Délégué, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés.»

Pour extrait conforme

F. Goutal

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(112602.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

OMNIPOTENT UMBRELLA FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 99.324.

Im Jahre zweitausendundsechs, den achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch (Luxemburg), welcher Letzterer Verwahrer der vorliegenden Urkunde bleibt.

Sind die Anteilhaber der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) OMNIPOTENT UMBRELLA FUND, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 99.324, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des vorbenannten Notars Henri Hellinckx, am 4. März 2004, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 326 vom 23. März 2004.

Die Gesellschafterversammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Tamara Neumann, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54441 Wellen eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Birger Dittmann, Privatbeamter, wohnhaft in D-54309 Newel.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung per Einschreibebrief an die Aktionäre am 8. Februar 2006 und 17. Februar 2006 veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, im «d'Wort» und im elektronischen Bundesanzeiger vom 8. Februar 2006 und 17. Februar 2006.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, das Sammlungsbüro und den unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Vorsitzende der Gesellschaft und der Stimmzähler erklären, dass die Vollmachten, nachdem sie geprüft wurden zur sicher Aufbewahrung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt bleiben.

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 48.089,584 sich im Umlauf befindenden Aktien, 35.832 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind.

Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Ergänzung des Artikels 7 (Ausgabe von Anteilen) der Satzung, um nachfolgenden Passus:

Die Gesellschaft kann, im Einklang mit den gesetzlichen Bedingungen nach Luxemburger Recht, welche insbesondere ein Bewertungsgutachten durch den Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zwingend vorsehen, Aktien gegen Lieferung von Wertpapieren ausgeben, unter der Bedingung, dass eine solche Lieferung von Wertpapieren der Anlagepolitik jeweiligen Teilfonds entspricht und innerhalb der Anlagebeschränkungen der Gesellschaft und der Anlagepolitik des entsprechenden Teilfonds erfolgt. Sämtliche Kosten im Zusammenhang mit der Ausgabe von Aktien gegen Lieferung von Wertpapieren sind von den betreffenden Anteilhabern zu tragen.

2. Änderung des Artikels 18 (Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen) der Satzung, in dem die Anlagepolitik dahingehend ergänzt wird, dass zur effizienten Verwaltung des Portefeuilles, für jeden Teilfonds Derivate sowie sonstige Techniken und Instrumente verwendet werden können;

Zudem darf für jeden Teilfonds Zertifikate erworben werden, (die gemäß den Bestimmungen von Artikel 41 (1) des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 als Wertpapiere zu betrachten sind);

Der Teilfonds darf je nach Marktlage bis zu 100% seines Netto-Teilfondsvermögens, in Geldmarktinstrumente, Sichteinlagen oder kündbare Einlagen mit einer Restlaufzeit von höchstens 12 Monaten investieren;

Aufgrund der Änderungen der jeweiligen Anlagepolitik, ändert sich bei dem Teilfonds Omnipotent Konservativ die Risikoklassifizierung in die Risikoklasse 3, anstelle der Risikoklasse 2.

3. Änderung des Artikels 22 (Generalversammlung) der Satzung dahingehend, dass die jährliche Generalversammlung am 20. Tag des Monats März abgehalten werden soll;

4. Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7 der Satzung zu ändern durch Hinzufügung eines letzten Abschnittes welcher folgenden Wortlaut haben wird:

«Die Gesellschaft kann, im Einklang mit den gesetzlichen Bedingungen nach Luxemburger Recht, welche insbesondere ein Bewertungsgutachten durch den Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zwingend vorsehen, Aktien gegen Lieferung von Wertpapieren ausgeben, unter der Bedingung, dass eine solche Lieferung von Wertpapieren der Anlagepolitik jeweiligen Teilfonds entspricht und innerhalb der Anlagebeschränkungen der Gesellschaft und der Anlagepolitik des entsprechenden Teilfonds erfolgt. Sämtliche Kosten im Zusammenhang mit der Ausgabe von Aktien gegen Lieferung von Wertpapieren sind von den betreffenden Anteilhabern zu tragen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den viertletzten Abschnitt in Artikel 18 Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Zur effizienten Verwaltung des Portefeuilles, können für jeden Teilfonds Derivate sowie sonstige Techniken und Instrumente verwendet werden.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dass die jährliche Generalversammlung am 20. Tag des Monats März abgehalten werden soll um dies zum ersten Mal im Jahre 2007. Artikel 22 vierter Abschnitt wird fortan folgenden Wortlaut haben:

«Die jährliche Generalversammlung wird im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts an einem in der Einladung angegebenen Ort am 20. Tag des Monats März abgehalten.»

Sämtliche Beschlüsse wurden mit Wirkung zum 1. März 2006 genommen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Neumann, S. Schieres, B. Dittmann, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 8 mars 2006, vol. 435, fol. 81, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 13. März 2006.

H. Hellinckx.

(024302/242/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

OMNIPOTENT UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 99.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024304/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

MB DIFFUSION 2000 S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.879.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme MB DIFFUSION 2000 S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, 21 décembre 2005.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la société DUSTIN INVEST INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société MB DIFFUSION 2000 S.A.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

DUSTIN INVEST INC

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la société CHANNEL HOLDINGS INC, démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la Société Anonyme MB DIFFUSION 2000 S.A.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CHANNEL HOLDING INC

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la société HARRIMAN HOLDING INC, démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme MB DIFFUSION 2000 S.A.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

HARRIMAN HOLDING INC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112612.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

PETUNIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.043.

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation signé en date du 18 juillet 2003 entre:

Société domiciliée:

PETUNIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 78.043,

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 28.967,

a pris fin avec effet au 14 décembre 2005.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112530.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.430.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 8 octobre 1998 entre:

Société domiciliée:

MDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 66.430,

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 28.967,

a pris fin avec effet au 14 décembre 2005.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112532.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BOCHABAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.454.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112564.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SHANKS LUX CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share Capital: EUR 704,925.**Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.749.

In the year two thousand and six, on the twentieth February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

An Extraordinary General Meeting of the shareholders of SHANKS LUX CAPITAL, S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 83749, incorporated pursuant to a notarial deed, held on the 21 September 2001, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations of the 6 February 2002, number 207, as amended (hereafter the «Company»).

The meeting was presided by Mr Patrick Van Hees, employee in Mersch.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employee in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlete Siebenaler, employee in Mersch.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders present or duly represented and the number of shares held by them were shown on an attendance list. That list and proxy, initialed «ne varietur» and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with the minutes.

II.- As shown in the attendance list, the 28,197 (twenty-eight thousand one hundred and ninety seven) shares, representing the whole capital of the Company, were represented accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as the follows:

Agenda

1. Waiving of the notice right;

2. Approval of the change of the nationality of the Company and of the migration from the Grand Duchy of Luxembourg to Guernsey and appointment of M^e Marie-Béatrice Noble and Mr Patrick Van Hees as proxy-holders of the Company;

3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Companies Guernsey Law, 1994 to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;

4. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the existing shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to take the Guernsey nationality, migrate the Company from Luxembourg to Guernsey and close its place of business in Luxembourg (the «Migration»).

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a limited liability company under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholders and the latter unanimously resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the «Condition Precedent»). In any case, the Migration shall not take effect before 15 March 2006.

It was unanimously resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective as from the date of fulfilment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as to fully become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was underlined further that the Company would not anymore be considered as a Luxembourg Company as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies and hence not anymore governed by Luxembourg laws as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies.

It was unanimously resolved to appoint M^e Marie-Béatrice Noble and Mr Patrick Van Hees, with full power of substitution, acting in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to carry out the publication of a notice of information on the fulfilment of the Condition Precedent and the effectiveness of the Migration in the Luxembourg official gazette («Mémorial»).

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies Guernsey Law, 1994 as follows (the «Amendments»). It was unanimously resolved that further to the Migration the name of the Company shall be SHANKS SIL CAPITAL LIMITED (the «Change of Name»). It was unanimously resolved further that the Amendments and Change of Name would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments and Change of Name would then be effective as from the date of fulfillment of the Condition Precedent. It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de SHANKS LUX CAPITAL, S.à r.l., une société établie et existant à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 83.749, constituée suivant un acte notarié du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 6 Février 2002, numéro 207, tel que modifié (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Monsieur Patrick Van Hees, employé privé à Mersch.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée à Mersch.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées ne varietur et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec les procès-verbaux.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 28.197 (vingt-huit mille, cent quatre vingt dix-sept) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au délai de convocation;

2. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert depuis le Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey, et nomination de M^e Marie-Béatrice Noble et M. Patrick Van Hees en tant que mandataires de la Société;

3. Modification des statuts de la Société et adoption des modifications des statuts afin de les mettre en conformité avec la loi de Guernesey sur les sociétés de 1994 applicable dès lors que la condition suspensive pour le transfert de la Société à Guernesey sera réalisée, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;

4. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation prévus par la loi pour la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, se considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et décident de déterminer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. De plus, il a été unanimement décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il a été unanimement décidé d'adopter la nationalité de Guernesey, de transférer le siège social de Luxembourg à Guernesey et de cesser toute activité au Luxembourg (le «Transfert»).

Il a été rappelé que la personnalité morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeure le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au

Transfert. De plus, il est rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, pour procéder au Transfert, ont été présentées aux associés et ces derniers ont décidés à l'unanimité que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la «Condition Suspensive»). Quoiqu'il en soit, le Transfert ne prendra pas effet avant le 15 mars 2006.

Il a été décidé à l'unanimité, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert sera uniquement réalisé au jour de la réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, la société sera radiée du registre à Luxembourg afin de devenir une société de Guernesey exclusivement à part entière, régie par les lois de Guernesey. Il a été de plus souligné que la Société cessera d'être considérée comme une société de droit luxembourgeois à compter de la date de son immatriculation au registre des sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises à compter du jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il a été unanimement décidé de nommer Maître Marie-Béatrice Noble et M. Patrick Van Hees, tous deux demeurant à Luxembourg, agissant individuellement et investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant au nom et pour le compte de la Société, pour demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pour procéder à la publication d'une note d'information relative à l'accomplissement de la Condition Suspensive et à l'effectivité du Transfert dans le journal officiel de Luxembourg («Mémorial»).

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un «memorandum of association» afin de se mettre en conformité avec la loi de Guernesey sur les sociétés de 1994 (les «Modifications»). Il a été unanimement décidé que suite au Transfert, la dénomination de la Société sera SHANKS SIL CAPITAL LIMITED (le «Changement de Dénomination»). Il a été unanimement décidé que les Modifications et le Changement de Dénomination ne seront pas effectifs tant et à moins que la Condition Suspensive ne soit pas remplie. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications et le Changement de Dénomination deviendront effectifs dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le «memorandum of association» seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx.

(025325/242/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PT HOLDING S.A., PACKAGING TECHNOLOGY HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 59.671.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(112607.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

SHANKS LUX FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share Capital: EUR 4,350,050.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.750.

In the year two thousand and six, on the twentieth February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

An Extraordinary General Meeting of the shareholders of SHANKS LUX FINANCE, S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 83750, incorporated pursuant to a notarial deed held on the 21 September 2001, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations of the 6 February 2002, number 206, as amended (hereafter the «Company»).

The meeting was presided by Mr Patrick Van Hees, employee in Mersch.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employee in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee in Mersch.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders present or duly represented and the number of shares held by them were shown on an attendance list. That list and proxy, initialed *ne varietur* and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with the minutes.

II.- As shown in the attendance list, the 174,002 (one hundred seventy-four thousand and two) shares, representing the whole capital of the Company, were represented accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as the follows:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the change of the nationality of the Company and of the migration from the Grand Duchy of Luxembourg to Guernsey and appointment of Me Marie-Béatrice Noble and Mr Patrick Van Hees as proxy holders of the Company;
3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Companies Guernsey Law, 1994 to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;
4. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the existing shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to take the Guernsey nationality, migrate the Company from Luxembourg to Guernsey and close its place of business in Luxembourg (the «Migration»).

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a [limited liability company] under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholders and the latter unanimously resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the «Condition Precedent»). In any case, the migration shall not take effect before 15 March 2006.

It was unanimously resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective as from the date of fulfilment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as to fully become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was underlined further that the Company would not anymore be considered as a Luxembourg Company as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies and hence not anymore governed by Luxembourg laws as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies.

It was unanimously resolved to appoint M^e Marie-Béatrice Noble and Mr Patrick Van Hees, with full power of substitution, acting in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to carry out the publication of a notice of information on the fulfilment of the Condition Precedent and the effectiveness of the Migration in the Luxembourg official gazette («Mémorial»).

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies Guernsey Law, 1994 as follows (the «Amendments»). It was unanimously resolved that further to the Migration the name of the Company shall be SHANKS SIL FINANCE LIMITED (the «Change of Name»). It was unanimously resolved further that the Amendments and Change of Name would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments and Change of Name would then be effective as from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de SHANKS LUX INVESTMENTS, S.à r.l., une société établie et existant à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 83.751, constituée suivant un acte notarié du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 6 Février 2002, numéro 207, tel que modifié (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Monsieur Patrick Van Hees, employé privé à Mersch.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée à Mersch.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées ne varietur et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec les procès-verbaux.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.715.388 (deux millions sept cent quinze mille trois cent quatre vingt-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au délai de convocation;

2. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert depuis le Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey, et nomination de Maître Marie-Béatrice Noble et M. Patrick Van Hees en tant que mandataires de la Société;

3. Modification subséquente des statuts de la Société et adoption des modifications des statuts afin de les mettre en conformité avec la loi de Guernesey sur les sociétés de 1994 applicable dès lors que la condition suspensive pour le transfert de la Société à Guernesey sera réalisée, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;

4. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation prévus par la loi pour la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, se considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et décident de déterminer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. De plus, il a été unanimement décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'adopter la nationalité de Guernesey, de transférer le siège social de Luxembourg à Guernesey et de cesser toute activité au Luxembourg (le «Transfert»).

Il a été rappelé que la personnalité morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeure le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. De plus, il est rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, pour procéder au Transfert, ont été présentées aux associés et ces derniers ont décidé à l'unanimité que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la «Condition Suspensive»). Quoiqu'il en soit, le Transfert ne prendra pas effet avant le 15 mars 2006.

Il a été décidé à l'unanimité, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert sera uniquement réalisé au jour de la réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, la société sera radiée du registre à Luxembourg afin de devenir une société de Guernesey exclusivement à part entière, régie par les lois de Guernesey. Il a été de plus souligné que la Société cessera d'être considérée comme une société de droit luxembourgeois à compter de la date de son immatriculation au registre des sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises à compter du jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il a été unanimement décidé de nommer Maître Marie-Béatrice Noble et M. Patrick Van Hees, tous deux demeurant à Luxembourg, agissant individuellement et investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant au nom et pour le compte de la Société, pour demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pour procéder à la publication d'une note d'information relative à l'accomplissement de la Condition Suspensive et à l'effectivité du Transfert dans le journal officiel de Luxembourg («Mémorial»).

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un «memorandum of association» afin de se mettre en conformité avec la loi de Guernesey sur les sociétés de 1994 (les «Modifications»). Il a été unanimement décidé que suite au Transfert, la dénomination de la Société sera SHANKS SIL FINANCE LIMITED (le «Changement de Dénomination»). Il a été unanimement décidé que les Modifications et le Changement de Dénomination ne seront pas effectifs tant et à moins que la Condition Suspensive ne soit pas remplie. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications et le Changement de Dénomination deviendront effectifs dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le «memorandum of association» seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx.

(025327/242/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

TV 21 BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 73.582.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 208 du 15 mars 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07731, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TV 21 BROADCASTING S.A.

Signature

Un mandataire

(112583.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

ISOFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 59.655.

AL INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.936.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Pierre Delandmeter, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant:

a) en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de ISOFIN, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B n° 59.655, en vertu d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration ci-annexée.

b) en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de AL INVESTMENTS, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B n° 81.936, en vertu d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration ci-annexée.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné de documenter en la forme authentique le projet de fusion suivant:

ISOFIN est une société d'investissement à un seul compartiment représenté par une classe d'actions, tel que décrit dans son prospectus actuel.

AL INVESTMENTS est un fonds à compartiments multiples qui active pour les besoins de la fusion une classe d'actions du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified, composé de quatre classes d'actions.

Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ISOFIN, société d'investissement à capital variable, constituée pour une durée illimitée en date du 25 juin 1997, avec siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 59.655 comprenant un seul compartiment, le compartiment ISOFIN - Compartiment I

(ci-après la «Société Absorbée»)

fera apport de tous ses actifs et passifs à

AL INVESTMENTS, société d'investissement à capital variable, constituée pour une durée illimitée en date du 15 mai 2001, avec siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B n° 81.936 agissant pour compte du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified

(ci-après la «Société Absorbante»),

de manière à ce que tous les actifs et passifs du compartiment ISOFIN - Compartiment I soient absorbés par la classe F du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified à la date d'effet (la «Date d'Effet») ci-après définie.

Le compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified est une entité distincte des autres compartiments de AL Investments. Les actionnaires de Isofin - Compartiment I deviendront les premiers et seuls actionnaires de la classe F du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified par l'effet de la fusion/absorption et recevront donc des actions pour un nombre et une valeur nette d'inventaire identiques au nombre et à la valeur nette d'inventaire des actions qu'ils possèdent dans Isofin - Compartiment I à la Date d'Effet de la fusion. Il n'y a donc pas de difficultés potentielles d'évaluation et de rapport d'échange.

En échange de cet apport, la Société Absorbante émettra aux actionnaires de la Société Absorbée des actions nouvelles de la classe F du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified d'une valeur identique à celle de leur valeur nette d'inventaire par action à la Date d'Effet de la fusion.

Suite à la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses actions en circulation seront annulées.

Toutes les actions de la Société Absorbée sont émises sous forme nominative.

Toutes les actions nouvelles de la Société Absorbante seront émises sous forme nominative, l'échange se faisant par l'inscription afférente au registre des actions de la Société Absorbante.

Conformément à l'article 261(2) e) de la Loi, à partir de la Date d'Effet tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront réputés avoir été transférés à la Société Absorbante pour compte de la classe F du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified de la manière décrite ci-dessus.

Conformément à l'article 261(2) f) de la Loi, le cantonnement des actionnaires de la Société Absorbée dans la classe F du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified, permet auxdits actionnaires de continuer leurs droits existants dans la Société Absorbante liés à l'instance judiciaire en cours, transférés par la Société Absorbée à la Société Absorbante pour le compte exclusif de la classe F du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified.

Conformément à l'article 261(2) g), aucun avantage particulier n'a été attribué aux experts au sens de l'article 266, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux réviseurs d'entreprises des sociétés qui fusionnent.

La Date d'Effet est à considérer comme le point de départ de l'accomplissement par la Société Absorbante des opérations comptables de la Société Absorbée et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable comme faits et encourus au nom et pour compte de la classe F du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified de la Société Absorbante, ce qui implique l'actif Lancer Offshore, Inc, actuellement évalué à zéro mais qui pourrait éventuellement être réévalué si l'action judiciaire en cours aboutit favorablement. A partir de la Date d'Effet, les nouvelles actions participeront au résultat du compartiment AL Investments - AL Tamaris Diversified de la Société Absorbante.

A moins que les actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins cinq pour cent (5%) des actions en circulation de la Société Absorbante, ne le demandent jusqu'au lendemain de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée approuvant la fusion, sur base de l'article 264 (c) de la Loi, la fusion sera réalisée sans décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

Conformément à l'article 266 de la Loi précitée, le Conseil d'Administration de la Société Absorbée a chargé DELOITTE S.A, réviseur d'entreprises à Luxembourg, de dresser le rapport conformément aux exigences de la Loi. De même, le conseil d'administration de la Société Absorbante a chargé KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises à Luxembourg, de dresser le rapport conformément aux exigences de la loi

Conformément à l'article 267 de la Loi, seront à la disposition des actionnaires de ISOFIN et de AL INVESTMENTS, au moins un mois avant la tenue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion:

- le projet de fusion,
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de ISOFIN et de AL INVESTMENTS,

- un état comptable arrêté au 31 décembre 2005 de ISOFIN et de AL INVESTMENTS,

- le rapport spécial de chacun des réviseurs,

- les rapports des conseils d'administration de Isofin et de AL INVESTMENTS,

pour inspection et copie de ces documents peut être obtenue sans frais auprès de:

CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée qui aura à approuver le projet de fusion, aura lieu le jour de la Date d'Effet.

La Date d'Effet est prévue le 3 mai 2006 ou une date ultérieure proche, sous réserve de l'agrément réglementaire nécessaire à l'exécution du projet de fusion et des amendements nécessaires y relatifs. Les amendements feront l'objet d'une notice aux actionnaires qui sont par ailleurs tous nominatifs.

L'assemblée générale extraordinaire sera convoquée au moins 8 jours avant sa tenue par notice aux actionnaires qui fixera la date de ladite assemblée et fixera définitivement la Date d'Effet.

Déclaration

Conformément à l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire soussigné certifie la légalité du présent projet de fusion.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Delandmeter et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 2006, vol. 435, fol. 92, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mars 2006.

H. Hellinckx.

(026312/242/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

BASE INVESTMENTS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.127.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 7 juillet 2005

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, des mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Roberto Franchi, Président du Conseil d'Administration et Administrateur.
- Monsieur Sergio Barutta, Administrateur.
- Monsieur Fiorenzo Perucchi, Administrateur.
- Madame Alyson I. Yule, Administrateur.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 et sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Philippe Meloni en tant qu'administrateur.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide également la réélection du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Roberto Franchi, Directeur, BANCA DEL SEMPIONE S.A., Lugano,
- Monsieur Sergio Barutta, Directeur Général, BANCA DEL SEMPIONE S.A., Lugano,
- Monsieur Fiorenzo Perucchi, Président, BANCA DEL SEMPIONE S.A., Lugano,
- Madame Alyson I. Yule, Administrateur-Délégué, BANCA DEL SEMPIONE (OVERSEAS) LTD, Bahamas,
- Monsieur Philippe Meloni, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112554.3/1183/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2005

Le Conseil d'administration a défini la liste des personnes de catégorie B autorisées à signer au nom de la société comme suit:

- Denis Brettnacher,
- Carol Deltenre,
- Lieve De Mets,
- Sébastien Schaack,
- Francesca Montanari,
- Steve van den Broek,
- David Giannetti,
- Massimo Gilotti,
- Christel Girardeaux,
- Anja Paulissen,
- Tatu Ilunga,
- Bérénice Kunnari,
- Pieter Van Nugteren.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux signatures A ou la signature conjointe d'une signature A et d'une signature B.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112534.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

FISHGRANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.565.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(112546.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

WORLDSELECT ONE, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
H. R. Luxemburg B 101.897.

Im Jahre zweitausendundsechs, den achten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch (Luxemburg).

Sind die Anteilhaber der Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital (société d'investissement à capital variable) WORLDSELECT ONE, mit Sitz in L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 101.897, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 789 vom 2. August 2004.

Die Gesellschafterversammlung wird um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Valérie Glane, Bankangestellte, wohnhaft in Virton (Belgien) eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Carine Steimes, Bankangestellte, wohnhaft in Wolkrange (Belgien)

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Marie-Hélène Poncelet, Bankangestellte, wohnhaft in Arlon (Belgien)

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung:

- per Einschreibebrief an die Aktionäre am 23. Januar 2006.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktienhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktienhabern oder deren Bevollmächtigte, das Versammlungsbüro und

den unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 370.085,433 Aktien, 1 Aktie anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten ist.

Eine erste Generalversammlung, einberufen durch die im Protokoll der Generalversammlung angegebenen Vorladungen, mit derselben Tagesordnung, welche abgehalten wurde am 28. November 2005, konnte nicht rechtsgültig abstimmen mangels fehlenden Quorums.

Gemäß den Bestimmungen von Artikel 67 und 67-1 des Gesetzes über Handelsgesellschaften kann die gegenwärtige Generalversammlung rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Umzug des Sitzes der Gesellschaft in die Gemeinde Hesperange (Großherzogtum Luxemburg) - Abänderung des Artikels 4

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung, mit einer «Für» Stimme, null Gegenstimmen und null Stimmenhaltungen, beschließt den Sitz der Gesellschaft in die Gemeinde Hesperange (Großherzogtum Luxemburg) ab dem 18. Februar 2006 zu verlegen, genauer nach L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich und den ersten Satz in Artikel 4 der Satzung umzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Hesperange (Großherzogtum Luxemburg).»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber U rkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähn

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Glane, C. Steimes, M.H. Poncelet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 février 2006, vol. 435, fol. 53, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 13. März 2006.

H. Hellinckx.

(024305/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

WORLDSELECT ONE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 101.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024308/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

FINGRUE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.205.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que la société FINGRUE S.A., ayant été dissoute en date du 20 décembre 2005, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 17 décembre 2001 entre la société FINGRUE S.A. et nous-mêmes est devenu sans objet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations très distinguées.

Le 20 décembre 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Senior Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112769.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

TOTAL HOWALD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 235A, rue de Thionville.

R. C. Luxembourg B 43.450.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour la société

Signature

(112552.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

AU CHARME CANIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 8, place Benelux.

R. C. Luxembourg B 100.686.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant

(112553.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ARCUS INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 69.044.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 14 décembre 2005

1. L'assemblée générale ordinaire:

* accepte la démission de:

- Monsieur Tatsuo Yonemura en date du 17 janvier 2005,
- Monsieur Mark Pearson en date du 10 décembre 2004,
- Monsieur Peter Tasker en date du 10 décembre 2004,
- Monsieur Jacques Elvinger en date du 20 avril 2005.

* et ratifie la cooptation de Monsieur Masao Kagami en remplacement de Monsieur Tatsuo Yonemura et de Monsieur Andrew Pegge en remplacement de Monsieur Mark Pearson.

2. L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants suivants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006:

- Monsieur Andrew Pegge,
- Monsieur Robert Macrae,
- Monsieur Masao Kagami.

3. L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG, pour une période d'un an prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration est composé de:

Président:

Monsieur Andrew Pegge, Chairman, ARCUS INVESTMENT, LTD, London.

Directeurs:

Monsieur Robert Macrae, Managing Director, ARCUS INVESTMENT, LTD, London,

Monsieur Masao Kagami, Managing Director, MITSUBISHI UFJ SECURITIES CO., LTD, Tokyo.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

P. Bartz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06801. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112555.3/1183/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.417.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

B. Zech.

(112561.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SLOTSTRADING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 38.808.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

R.P. Pels.

(112562.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

IMMOBILIERE DE L'ALLEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 56.494.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112565.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

NORDMEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 100.475.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112566.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

EURO AGRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires le 2000.
R. C. Luxembourg B 63.122.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour la société

Signature

(112600.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

PARTNER IN LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 84.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112567.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 96.132.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112568.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

SOLELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 91.565.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112573.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MONTE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.346.

Suite au changement d'adresse de Monsieur Roberto Ercole Mei, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Léon Hilger, Vice-Président, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Michel Malpas, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Roberto Ercole Mei, MPS ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Floor 10, Block A, George's Quay, Dublin 2, Ireland,

Monsieur Nicolino Romito, MONTE PASCHI ASSET MANAGEMENT SGR, S.p.A., Via S. Vittore, 37, I-20123 Milano;

Et le réviseur d'entreprises est:

KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. B 103.590.

Pour MONTE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112596.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

TOMORROW'S TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 91.975.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112574.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

WEST-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 102.113.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112575.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MIROIR PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.935.400,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.297.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 179 du 12 février 2004.

Les comptes de la liquidation au 30 novembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07734, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIROIR PROPERTY, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(112595.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

DELTA LUX HOLDINGS GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.355.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2005

En date du 8 décembre 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:

25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

DELTA LUX HOLDINGS GP

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112787.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

PARCOLOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.756.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 363 du 17 mai 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(112525.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PARCOLOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.756.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 363 du 17 mai 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06434, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(112511.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PARCOLOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.756.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 363 du 17 mai 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06444, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(112527.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

DELTALUX CAPITAL, Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 50.000,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.357.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2005

En date du 8 décembre 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:

25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

DELTALUX CAPITAL

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112788.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.490.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 novembre 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Frank Alexander De Boer, General Manager Deutschland Robeco, ROBECO ASSET MANAGEMENT (DEUTSCHLAND), 18, Grüneburgweg, D-60 322 Frankfurt am Main,

Monsieur Stéfan F.A. Richter, General Manager, ROBECO BANK BELGIUM, 81 bus 6, Louisalaan, B-1050 Bruxelles, Madame Edith J. Siermann, Executive Vice President, ROBECO GROEP N.V., 120, Coolensingel, NL-3011 AG Rotterdam,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006;

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. B 65.477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112601.3/1126/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 372, rue de Neudorf, Findel.

R. C. Luxembourg B 35.996.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 262 du 5 juillet 1991.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07191, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(112544.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

FORTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.833.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 octobre 2005

- Les démissions de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Le nombre d'Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

FORTILUX S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112768.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

ERATO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.388.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(112604.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

DOD'EAU DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.599.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06446, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(112608.3/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

RENT A CASA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.016.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112572.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

RENT A CASA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.016.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112571.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

RENT A CASA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.016.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112570.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

RENT A CASA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.016.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(112569.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

HFF&L (LUXEMBOURG I) HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.836.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HFF&L (CAYMAN) HOLDINGS, LTD., a company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Companies under the number 151032, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco, California, United States of America, on November 18, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of HFF&L (LUXEMBOURG I) HOLDINGS (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.836, incorporated pursuant to a notarial deed on October 18, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed on November 1st, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of fifty Euro (EUR 50.-), so as to raise it from its present amount of eighteen million thirty-six thousand two hundred Euro (EUR 18,036,200.-) up to eighteen million thirty-six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 18,036,250.-) by the issue of two (2) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed by HFF&L (CAYMAN) HOLDINGS, LTD., prequalified, at the price of three hundred and sixty thousand eight hundred and ninety-one Euro (EUR 360,891.-), paid up by a contribution in cash.

The total contribution of three hundred and sixty thousand eight hundred and ninety-one Euro (EUR 360,891.-) will be allocated as follows: fifty Euro (EUR 50.-) will be allocated to the share capital, the remaining part amounting to three hundred and sixty thousand eight hundred and forty-one Euro (EUR 360,841.-) being allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. (first paragraph). «The Company's share capital is set at eighteen million thirty-six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 18,036,250.-) represented by seven hundred and twenty-one thousand four hundred and fifty (721,450) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HFF&L (CAYMAN) HOLDINGS, LTD., a company limited by shares, constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistré auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 151032, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en date du 18 novembre 2005.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de HFF&L (LUXEMBOURG I) HOLDINGS (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.836, constituée selon un acte notarié en date du 18 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés selon un acte notarié en date du 1^{er} novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante euros (EUR 50,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions trente-six mille deux cent euros (EUR 18.036.200,-) jusqu'à dix-huit millions trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 18.036.250,-) par l'émission de deux (2) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par HFF&L (CAYMAN) HOLDINGS, LTD., prénommé, pour un montant de trois cent soixante mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 360.891,-), payé par un apport en numéraire.

L'apport total de trois cent soixante mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 360.891,-) sera réparti comme suit: la somme de cinquante euros (EUR 50,-) sera allouée au capital social et le montant restant de trois cent soixante mille huit cent quarante et un euros (EUR 360.841,-) sera alloué au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-huit millions trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 18.036.250,-) représenté par sept cent vingt et un mille quatre cent cinquante (721.450) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2005, vol. 899, fol. 33, case 6. – Reçu 3.608,91 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001904.3/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

HFF&L (LUXEMBOURG I) HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 111.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001905.3/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

APRIS S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxembourg B 75.949.

Im Jahre zweitausendundfünf, am siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Lecuit, im Amtswohnsitze zu Redingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft APRIS S.A., mit Sitz zu L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Naopléon I^{er}.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche von Notar Jean Seckler, im Amtswohnsitze zu Junglinster, am 19. Mai 2000 errichtet worden ist, wurde im Mémorial, Recueil C Nummer 684 vom 22. September 2000 veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurden abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean Seckler, am 30. April 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 564 vom 23. Mai 2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Claudine Erpelding, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler, Frau Audrey Mossler, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste sowie die Vollmachten, von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

- 1) Beschluss die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Bestimmung seiner Befugnisse.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet die Liquidation mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator Herr Yves Wagener, Rechtsanwalt, geboren am 21. September 1962 in Dudelingen, beruflich wohnhaft in L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Erpelding, A. Mossler, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 8 décembre 2005, vol. 406, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert le 30 décembre 2005.

M. Lecuit.

(000792.3/243/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

VECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 89.019.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06459, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(112609.3/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

ACCENT FINANCIAL ADVISOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 80.499.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme de droit suisse CORNÈR BANCA S.A., ayant son siège social à CH-6901 Lugano, Via Cannova, 16, (Suisse), inscrite au Registre de Commerce de Lugano sous le numéro CH-514.3.000.263.8, ici représentée par Monsieur Jean Lecomte, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Lugano (Suisse), le 1^{er} décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme ACCENT FINANCIAL ADVISOR HOLDING S.A., ayant son social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, le 23 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 8 mars 2001, et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 80.499.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent quinze mille francs suisses (115.000,- CHF), représenté par mille cent cinquante (1.150) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (100,- CHF), entièrement libérées.

Que la Société CORNÈR BANCA S.A. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives, le tout en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Lecomte, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2005, vol. 469, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(000829.3/5770/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

DELTA LUX HOLDINGS LP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.356.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2005

En date du 8 décembre 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:

25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

DELTA LUX HOLDINGS LP

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112789.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

INPIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 74.311.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée INPIGEST S.A. ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2000, publié au Mémorial C numéro 375 du 25 mai 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.311.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, préqualifié, en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 74 du 15 janvier 2002.

La séance est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie Gengler, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Réduction de capital social d'un montant de six cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze virgule zéro trois euros (EUR 617.895,03) par incorporation d'une partie des pertes reportées de la somme de six cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze virgule zéro trois euros (EUR 617.895,03) de façon à réduire le capital de son montant actuel de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) à la somme de deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille cent et quatre virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 2.882.104,97).

2.- Réduction du capital social d'un montant de deux millions huit cent cinquante mille cent et quatre virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 2.850.104,97) par remboursement aux actionnaires de la somme de deux millions huit cent cinquante mille cent et quatre virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 2.850.104,97) de façon à réduire le capital de son montant actuel de deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille cent et quatre virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 2.882.104,97) à la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-).

3.- Suppression de la valeur nominale des actions sans modification du nombre d'actions.

4.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de six cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze virgule zéro trois euros (EUR 617.895,03) pour le ramener de son montant actuel de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) à deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille cent et quatre virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 2.882.104,97) par diminution de la valeur nominale.

Cette réduction de capital sera réalisée par incorporation d'une partie des pertes reportées du montant total de six cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze virgule zéro trois euros (EUR 617.895,03).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de deux millions huit cent cinquante mille cent et quatre virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 2.850.104,97) pour le ramener de son montant actuel de deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille cent et quatre virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 2.882.104,97) à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) par diminution de la valeur nominale.

Cette réduction de capital sera réalisée par un remboursement aux actionnaires de la société du montant total de deux millions huit cent cinquante mille cent et quatre virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 2.850.104,97).

Le Conseil d'Administration est mandaté d'effectuer ce remboursement en respectant les prescriptions légales.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide la suppression de la valeur nominale des actions et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.
Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Houssa, E. Gengler, C. Calvi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, vol. 914, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2006.

B. Moutrier.

(000846.3/272/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

INPIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2006.

B. Moutrier.

(000849.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

VAL PARADISO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.811.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(112610.3/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

APW FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 845.450,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.269.

EXTRAIT

Suivant un contrat de cession de parts sociales conclu le 19 décembre 2005 entre:

- APW ENCLOSURE SYSTEMS (UK) LIMITED, une société de droit du Royaume-Uni et du Pays de Galles, ayant son siège social à Electron Way, Chandlers Ford, Eastleigh, Hampshire SO53 4ZR, Royaume-Uni et

- APW LIMITED, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social au 2 Church Street, Hamilton, Bermudes HM CX,

APW ENCLOSURE SYSTEMS (UK) LIMITED, prénommée, a cédé une (1) part sociale de l'ensemble des trente-trois mille huit cent dix-huit (33.818) parts sociales émises par APW FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach d'une valeur de vingt-cinq US dollars (USD 25) chacune, à APW LIMITED, prénommée.

Suite à cette cession, lesdites trente-trois mille huit cent dix-huit (33.818) parts sociales émises par APW FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., prénommée, sont détenues par APW LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 20 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112781.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

RADIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.827.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06452, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(112611.3/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

HORIZON ILLIMITE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.549.

La société FIDALUX S.A. dans les bureaux de laquelle la Société Anonyme HORIZON ILLIMITE S.A. avait fait élection de son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de ladite société.

La convention de domiciliation conclue entre la société HORIZON ILLIMITE S.A. et FIDALUX S.A. le 15 mai 2002 portant sur le domicile L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri prend fin, avec effet immédiat, au 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112621.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

SOMET (FAR EAST) LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.857.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SOMET (FAR EAST) LIMITED S.A. avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, constituée par acte reçu par acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 10484, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48587.

L'assemblée est présidée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société ALTER AUDIT, S à r.l., établie au 10, avenue Guillaume, à L-1650 Luxembourg. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'Assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: S. Desiderio, G. Tucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Delvaux.

(000831.3/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

**MANPOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MANPOWER AIDE TEMPORAIRE, S.à r.l.).**
Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 7.055.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société par actions simplifiée MANPOWER FRANCE HOLDING, anciennement MANPOWER FRANCE, ayant changé de dénomination lors d'une assemblée générale tenue en date du 30 avril 2004, avec siège social à F-75017 Paris (France), 7-9, rue Jacques Bingen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le numéro B 562 087 791 (1956 B 08.779),

représentée par Monsieur Jean-Pierre Joseph Claude Lemonnier, demeurant professionnellement à F-75017 Paris (France), 7-9, rue Jacques Bingen,

agissant en sa qualité de président avec pouvoir d'engager la société en toute circonstance conformément à l'article 10 des statuts de ladite société,

ici représenté par Madame Liliane Adam, gérante technique, demeurant à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 novembre 2005 à Paris,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée MANPOWER AIDE TEMPORAIRE, S.à r.l., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 42, rue Glesener, constituée par acte sous seing privée en date du 18 juin 1965, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 du 6 août 1965, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 7.055 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 883 du 1^{er} septembre 2004.

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la prédite assemblée générale tenue en date du 30 avril 2004, relative notamment au changement de dénomination sociale de MANPOWER France en MANPOWER France HOLDING, l'associée unique décide de modifier l'article 6 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 2.** Les parts sociales sont toutes attribuées à MANPOWER FRANCE HOLDING, société par actions simplifiée, avec siège social à F-75017 Paris (France), 7-9, rue Jacques Bingen.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de MANPOWER AIDE TEMPORAIRE, S.à r.l. en MANPOWER, S.à r.l.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de MANPOWER, S.à r.l.

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1631 Luxembourg, 42, rue Glesener à L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

Quatrième résolution

L'associée unique constate la cessation du mandat de Monsieur Raymond Rollinger de ses fonctions de co-gérant suite à son décès et décide de ne pas le remplacer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, demeure et qualité il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Adam, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 30 novembre 2005, vol. 406, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2005.

M. Lecuit.

(000832.3/243/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

MANPOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 7.055.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2005.

M. Lecuit.

(000834.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

AUDITION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 29-31, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 86.894.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112613.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

COBELFRET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 55.803.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée COBELFRET S.A. ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1996, publié au Mémorial C numéro 543 du 24 octobre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.803.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C numéro 815 du 22 août 2005.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au 2^e mardi du mois de mai à 15 heures.
2. Modification de l'article 18 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

«L'Assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

3. Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence l'article 18 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'Assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bracke, M. Sensi-Bergami, M.-R. Bernard, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2005, vol. 914, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2006.

B. Moutrier.

(000840.2/272/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

COBELFRET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 55.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2006.

B. Moutrier.

(000843.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

C.M.S., CLAIM MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.023.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour C.M.S., CLAIM MANAGEMENT SERVICES S.A. (en liquidation)

Par délégation

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(112660.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

ITAL SERVICE EUROPE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.182.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ITAL SERVICE EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 349 du 16 mai 2000. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par ledit Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 25 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 494 du 26 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du Commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de confier à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire le mandat d'accomplir toutes les formalités en rapport avec la clôture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. M. Tonelli, A. Uhl, V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 2005, vol. 433, fol. 56, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(001048.3/242/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

AMADEUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 49.827.

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AMADEUS HOLDING S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 49.827 et ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 168 du 12 avril 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 363 du 3 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence du Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) pendant une période de cinq ans, sans maintien aux actionnaires antérieurs d'un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre,

2. Autorisation à donner au Conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligation au porteur ou autre,

3. Refonte complète des statuts de la Société et reformulation de l'objet social en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) pour une période de cinq ans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans expirant le 8 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts en reformulant l'objet social en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés.

Les statuts seront désormais conçus comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il existe une société anonyme holding sous la dénomination de AMADEUS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à six cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (693.750,- EUR) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-douze euros cinquante cents (92,50 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-douze euros cinquante cents (92,50 EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 décembre 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 17 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Hack, J.-J. Bernard, L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2005, vol. 899, fol. 44, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001948.3/239/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

AMADEUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg
R. C. Luxembourg B 49.827.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001949.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

ASCENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 79.784.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112614.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

OVERLAND, Société à responsabilité limitée holding, (anc. Société à responsabilité limitée).

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 90.682.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

B.V. HOLDING MAATSCHAPPIJ DE HONDSRUG, with registered office at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam, here represented by Mrs Annie Lyon, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 20, 2005.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- Pursuant to a Share Purchase Agreement dated December 15, 2005, filed with the registration authorities in Luxembourg-Sociétés, Ref: LSO BL/05899 on December 21st, 2005, the appearing party has become the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of OVERLAND, R.C.S. Luxembourg B 90.682, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 20, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 169 of February 18, 2003.

- The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the object of the Company from that of a fully taxable Soparfi to that of a 1929 Holding Company and subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 25,000.- by the creation and issue of 500 new shares with a par value of EUR 25.- each. Subscription and payment by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

The sole partner then passes the following resolutions:

First resolution

The object of the Company is changed from that of a fully taxable Soparfi to that of a 1929 Holding Company.

As a consequence, Article 2 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

It may more specifically use its funds for the creation, the management, the development of a portfolio consisting of any securities and patents, of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these businesses and patents, contract loans with or without guarantee, grant to the companies, in which it has direct participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding companies.»

Second resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by the creation and issue of five hundred (500) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

These new shares have been entirely subscribed by B.V. HOLDING MAATSCHAPPIJ DE HONDSRUG, prenamed, and they have been fully paid-up in cash.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company.

As a consequence of such increase of capital, Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. paragraph 1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

B.V. HOLDING MAATSCHAPPIJ DE HONDSRUG, ayant son siège social à Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam, ici représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Suite à une cession de parts datée du 15 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg-Sociétés, Ref: LSO BL/05899 en date du 21 décembre 2005, la comparante est devenue la seule associée de la société à responsabilité limitée OVERLAND, R.C.S. Luxembourg B 90.682, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 169 du 18 février 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la Société de celui de Soparfi pleinement imposable en celui de Société Holding 1929 et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 12.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 25.000,- par la création et l'émission de 500 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Souscription et libération par un apport en espèces.

3. Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de Soparfi pleinement imposable en celui de Société Holding 1929.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, emprunter avec ou sans garantie, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.»

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par B.V. HOLDING MAATSCHAPPIJ DE HONDRUG, préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées en espèces.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Lyon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 93, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(002101.3/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**OVERLAND, Société à responsabilité limitée holding,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 90.682.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2260 du 22 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(002103.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

STIDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 113.022.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf novembre
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Mohamed Tazi, directeur de sociétés, demeurant 51, boulevard de la Gironde, Casablanca (Maroc)
et
- 2.- Mademoiselle Izza Tazi, étudiante, demeurant 51, boulevard de la Gironde, Casablanca (Maroc)
et
- 3.- Madame Ghita Tazi épouse Zrikem, administrateur de sociétés, demeurant 51, boulevard de la Gironde, Casablanca (Maroc)
et
- 4.- Madame Nada Tazi épouse Harakat, administrateur de sociétés, demeurant 7, avenue Talabot, F-13007 Marseille (France).

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:
STIDIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider d'allouer une rémunération aux administrateurs. Cette rémunération sera calculée en fonction des bénéfices disponibles.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 18 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Mohamed Tazi, prénommé (une action)	1
2.- Mademoiselle Izza Tazi, prénommée (cent trois actions)	103
3.- Madame Ghita Tazi, prénommée (cent trois actions)	103
4.- Madame Nada Tazi, prénommée (cent trois actions)	103
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Nelly Noel, employée privée, demeurant 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- b) Monsieur Pierre Paul Boegen, directeur de société, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon (Belgique).
- c) Monsieur Roger Greden, directeur de sociétés, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire: CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL, S.à r.l. avec siège social au 166, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de deux mille onze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Tazi, I. Tazi, G. Tazi, N. Tazi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2005, vol. 433, fol. 96, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002398.3/242/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

ANILTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.038.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112616.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.